

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU
VENDREDI 07 SEPTEMBRE 2012**

Le Conseil municipal s'est réuni le vendredi 07 septembre 2012, à 20h30, sous la présidence de Jean-Luc Fraisse, maire.

Étaient présents : Jean-Luc Fraisse, Gilbert Meyssonier, Roland Puech, Michèle Valentin, Stéphane Charrat, Jean-Paul Brustel, Pascal Garnier, Gilbert Caroff-Duflos, Hervé Trescartes, Nadine Tallobre, Patricia Payet, Jean-Michel Jamon et Bruno Christophe.

Étaient excusés : Eric Jacob avait donné pouvoir à Patricia Payet.

Était absent : Marcel Meyssonier.

Secrétaire de séance : Stéphane Charrat a été élu à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

1. Délibérations :

Assainissement au village de Châteauneuf : dévolution des travaux, demande de subventions :

Roland Puech, vice-président de la commission Eau, assainissement, chaufferie, annonce au conseil que cinq entreprises ont remis une offre dans le cadre de l'appel d'offres lancé le 16 juillet 2012 pour les travaux de raccordement d'une partie du village de Châteauneuf au réseau d'assainissement collectif. Au vu du rapport d'analyse des offres élaboré par le bureau d'études AB2R, maître d'œuvre, et sur proposition des membres de la commission d'appel d'offres :

le conseil après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de retenir l'entreprise Faurie de Saint-Agrève (07) pour la réalisation des travaux d'assainissement au village de Châteauneuf pour :

Tranche ferme	:	147 186.35€ HT
Option	:	2 137.50€ HT
Tranche conditionnelle	:	2 832.90€ HT
Total HT	:	152 156.75€ HT

- de demander les subventions les plus larges possibles au Conseil général de la Haute-Loire et à l'Agence de l'eau Loire Bretagne ;
- d'autoriser M. le Maire à signer le marché avec l'entreprise Faurie après attribution des subventions et sous réserve qu'elles soient suffisamment élevées pour permettre la poursuite du projet.

Assèchement des murs de la chapelle Notre Dame de l'Oratoire : choix du maître d'œuvre :

Gilbert Meyssonier, vice-président de la commission Bâtiments, rappelle au conseil que la chapelle Notre-Dame de l'Oratoire, inscrite à l'Inventaire supplémentaire des Monuments historiques, connaît, depuis sa rénovation en 1993, de graves problèmes d'humidité engendrant des dégradations importantes au sol et sur les murs. Pour y remédier, il semblerait qu'il faille travailler en deux temps :

- **Phase 1** : réalisation d'un décaissement le long des façades Nord et Ouest de façon à créer un drainage ventilé ; amélioration de la ventilation naturelle par la pose de barbacanes en façade Est et par l'ouverture basse de certains vitraux.

Puis, après une période d'observation et d'assèchement :

- **Phase 2** : rénovation des enduits et badigeons intérieurs, et éventuellement des façades.

Gilbert Meyssonier propose au conseil, après consultation et sur avis de l'Architecte des bâtiments de France, de retenir Robert Falarz, architecte spécialisé dans le patrimoine historique, au taux d'honoraires de 15% du montant HT des travaux pour une mission de base (études, suivi des travaux, etc.).

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité moins une abstention (G. Caroff-Duflos), de confier une mission de maîtrise d'œuvre à Robert Falarz au taux de 15% du montant HT des travaux pour la réalisation de la 1^{ère} phase de travaux décrite précédemment.

Piste forestière de Chaduzias ; choix du maître d'œuvre :

Sur proposition de la commission Voirie, décision est prise à l'unanimité, de confier la mission de maîtrise d'œuvre au GPF43 pour des travaux de voirie forestière à Chaduzias au taux de 8% du montant HT des travaux.

Personnel communal : adoption du plan de formation territorialisé et du règlement de formation :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir, pour les agents de la commune, le plan de formation territorialisé du Pays du Velay et d'adopter le règlement de formation élaborés par le Centre de gestion et validés par le Comité technique paritaire du 15 mars 2012.

Congrès 2013 des Sapeurs-pompiers : versement d'un acompte provisionnel :

M. le Maire rappelle que, par délibération du 09 décembre 2011, le conseil a décidé de soutenir matériellement et financièrement la candidature de l'Amicale des Sapeurs-pompiers d'Allègre pour l'organisation du congrès départemental des Sapeurs-pompiers, le 15 juin 2013, à Allègre. Il expose, ensuite, que, par lettre du 23 juillet 2012, l'Amicale demande le versement d'un acompte pour financer les premiers frais.

M. Maire propose au conseil, de verser à l'Amicale des Sapeurs-pompiers d'Allègre un acompte de 2 000€ en 2012 et de fixer le montant définitif de la subvention lors de la préparation du budget 2013. Après en avoir délibéré, le conseil accepte l'unanimité, la proposition que lui est faite ; les crédits étant disponibles au budget 2012.

Acquisition de la parcelle B-2419 (consorts Nadreau) :

M. le Maire propose au conseil d'acquérir la parcelle B-2419 pour permettre l'accès aux garages du bâtiment de l'OPAC sis 27, rue du mont-Bar ; il explique que la commune profite de l'opportunité de la vente des parcelles B-787 et B-2418 pour régulariser cette situation déjà évoquée en 2001.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité, d'acheter la parcelle B-2419 aux consorts Nadreau pour l'euro symbolique non perçu et d'autoriser M. le Maire, ou tout adjoint auquel il a donné délégation, à signer l'acte administratif de mutation immobilière qui en découlera.

2. Compte-rendu des décisions prises en vertu de la délégation du conseil municipal donnée au Maire :

M. le Maire informe le conseil que, en vertu de la délégation qu'il a reçue par délibération du 21 mars 2008, il a décidé de ne pas exercer le droit de préemption de la commune sur la parcelle cadastrée B-511 sise rue du Château.

3. Informations sur l'activité de la CCPA :

M. le Maire évoque rapidement la réunion du bureau du 30 juillet 2012 dont les thèmes abordés portaient essentiellement sur le Centre de loisirs d'Allègre et l'espace bien-être de Saint-Paulien.

Puis, il donne lecture de la lettre qu'il a adressée au président de la Communauté de communes des Portes d'Auvergne, par laquelle il a demandé que son indemnité de fonction cesse de lui être versée dans la mesure où il ne peut pas exercer correctement ses fonctions de 1^{er} vice-président ; il précise qu'il conserve néanmoins son poste de 1^{er} vice-président.

4. Questions des conseillers et du public :

Une question porte sur la présence, à l'entrée Sud d'Allègre, d'arbres qui ferment la vue sur le bourg. M. le Maire explique que ces arbres appartiennent à plusieurs propriétaires (Conseil général, communes, privés) et que certains ont même été donnés en affouage par la commune mais qu'ils n'ont pas été abattus par les bénéficiaires ; un courrier sera envoyé aux différentes personnes concernées (Conseil général, Service territorial de l'architecture et du patrimoine, paysagiste-conseil de la DDT, communes) pour trouver une solution

5. Informations de la municipalité :

Maison de santé : M. le Maire annonce au conseil que la 1^{ère} réunion d'organisation du chantier a eu lieu le 04 septembre et que les travaux commenceront dans 3 semaines.

Micro-crèche : la micro-crèche, dont la gestion a été confiée à la Fédération départementale de l'ADMR, accueille jusqu'à 15 enfants par jour depuis son ouverture, le 20 août dernier. Le conseil se réjouit de ce très bon démarrage.

Séance levée à 21h45.